

Assesse, le 11 mai 2010.

Service des Travaux

Agent traitant : Myriam Lacroix

Tél. direct : 083 63 68 40

Fax : 083 65 54 70

E-mail : commune@assesse.be

Nos références : 163/2010 05 10

Objet : rue du Pourrain à Assesse, entre les numéros 49 et 82a - rénovation de la voirie existante, aménagement d'un trottoir et voie lente, extension du réseau d'égouttage existant, aménagement et sécurisation des zones de bus.

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Vous serez très certainement heureux d'apprendre que les travaux de rénovation de la rue du Pourrain, entre les numéros 49 et 82a, vont débuter le 1^{er} juin prochain.

Cet important chantier, dont vous avez pu prendre connaissance lors de la réunion publique du 23 avril 2009, sera exécuté dans un délai de 100 jours ouvrables (sauf intempéries).

Il a été confié, par adjudication publique, à la S.A. MAGERAT de Wellin sous la surveillance et la coordination chantier du Bureau d'Études BSolutions de Gembloux (Architecte X. Falmagne).

L'investissement sera réalisé sur fonds propres par les communes d'Assesse et de Gesves, celle-ci prenant en charge la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de la rue du Pourrain/rue des Carrières.

Nous considérons qu'il est indispensable que les usagers de cette voirie et, en particulier, les riverains, soient informés le plus concrètement et le plus adéquatement possible de la mise en place d'un plan de déviations.

Ainsi, en ce qui concerne les riverains directement concernés, sauf au cours de certaines phases de travaux, un accès au domicile sera autorisé à la condition suivante : la rue sera placée en sens unique dans la direction « rue du Pourrain vers la N4 » et ce, pour éviter des manœuvres délicates parmi les matériaux et les engins de chantier. Par conséquent, vous devrez nécessairement utiliser les déviations pour regagner votre domicile.

Des dispositions transitoires pourront être octroyées dans certaines circonstances particulières.

En ce qui concerne les autres usagers de cette voirie (charroi de transit), le plan de déviation a été défini de la façon suivante :

Au départ de Gesves, pour rejoindre la N4	Pour les véhicules dits « légers », poids total autorisé inférieur à 3,5 T.	Pour les véhicules dits « lourds », poids total autorisé supérieur à 3,5 T.
	Chaussée de Gramptinne, chaussée de Dinant OU par Sorinne-la-Longue.	Chaussée de Gramptinne, chaussée de Dinant, N4.

Au départ d'Assesse pour rejoindre Gesves	Pour les véhicules dits « légers », poids total autorisé inférieur à 3,5 T.	Pour les véhicules dits « lourds », poids total autorisé supérieur à 3,5 T.
	N4, rue du Centre à Sorinne-la-Longue, chaussée de Gramptinne OU rue du Pourrain, sur la droite, rue du Milieu du Monde, rue de Wagnée, chaussée de Dinant, chaussée de Gramptinne OU encore rue du Pourrain, sur la gauche, vers la drève pour rejoindre Sorinne-la-Longue.	N4, sortie « Florée », chaussée de Dinant, chaussée de Gramptinne.

Toutes questions relatives à l'exécution du chantier peuvent être posées aux numéros suivants :

Commune de Gesves	Service des Travaux	Monsieur Jean-Marie PAULET	083 670.207 ou 0473 502.404
Commune d'Assesse	Service des Travaux	Monsieur Thierry DUMONT	0476 221.163
S.A. MAGERAT	Conducteur des travaux	Monsieur Fabian CHRISTOPHE	0477 975.800

La Commune d'Assesse sera particulièrement attentive au bon déroulement des travaux et veillera à ce que ce chantier d'envergure entraîne le moins d'inconvénients possibles. Toutefois, ceux-ci seront inévitables et vous voudrez bien dès à présent l'en excuser.

Nous vous remercions de l'attention réservée à la présente lettre d'information.

Dans l'attente que vous puissiez bénéficier, au plus tôt, des améliorations à votre cadre de vie, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commune d'Assesse,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

L'Echevin des Travaux,

J.-P. FRANQUINET

L. BOUVEROUX

M. PIERSON